

**ARRÊTÉ DEP-2024-561 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION  
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4  
TECHNICIEN ASCENSORISTE (SERVICE ET MODERNISATION)**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 24 mars 2006 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 Technicien ascensoriste ;

**Vu** l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1 :** Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 Technicien ascensoriste pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Réda FARAH, inspecteur de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Alain MESLIER, professionnel

Enseignants :

Monsieur Ioan CRISAN

Monsieur Yassine DAHMANE

Monsieur Agnaldo DE MACEDO

Madame Lauriane DULOVIC

Monsieur Lamine HAMI

Monsieur Fabrice MORVAN

Professionnels :

Monsieur Gérard BURTUN

Monsieur Michel CARPENTIER

Monsieur Stéphane CHAMPERNEAU

Monsieur Jean-Luc DE TAVERNIER

Monsieur Dominique DUSART

Monsieur Roderick HANNON

**Article 2 :** La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER